

LAOS

Les atrocités commises par des militaires contre des enfants Hmong sont des crimes de guerre

Index AI : ASA 26/004/2004

ÉFAI

Lundi 13 septembre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est horrifiée par les informations récentes, notamment une vidéo et des témoignages, qui révèlent que des soldats laotiens ont attaqué le 19 mai 2004 un groupe de cinq enfants appartenant à un groupe ethnique rebelle Hmong dans la zone militaire de Xaisomboune. Il s'agit de quatre filles, Mao Lee, quatorze ans, sa sœur, Chao Lee, seize ans, Chi Her, quatorze ans, Pang Lor, quatorze ans, et d'un garçon, le frère de Pang Lor, âgé de quinze ans.

Ils ont été brutalement mutilés et tués - les filles ont apparemment été violées avant d'être tuées - par un groupe de 30 à 40 soldats. Ils ont été attaqués pendant qu'ils étaient à la recherche de nourriture à proximité de leur camp. Ils étaient sans arme.

Cette attaque viole les principes les plus fondamentaux du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire. Ces viols et ces assassinats constituent des crimes de guerre. Les autorités laotiennes doivent traduire en justice les responsables de ces atrocités et mettre fin aux attaques visant des civils sans arme.

Un témoin qui a fui le pays par la suite et qui a été reconnu comme réfugié par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés a indiqué avoir entendu l'un des soldats dire : « *Hmong (Meo). Ta bouche (kael ni) te permet de parler. Ton vagin (hin) te permet de procréer* ».

Il a alors entendu des gémissements et un coup de feu.

Les deux seins de Mao Lee présentaient des impacts de balle et les autres corps présentaient des mutilations produites semble-t-il par des fusils de grande puissance actionnés à courte distance. L'une des filles était éventrée.

Plusieurs autres membres du groupe ont été gravement blessés par des armes à feu, ils ont cependant réussi à rejoindre leur camp.

Les rebelles n'ont pratiquement pas de médicament, mais ils utilisent la médecine traditionnelle à base de plantes que l'on trouve dans la forêt.

Les autorités laotiennes doivent de toute urgence permettre aux agences des Nations unies et à des observateurs indépendants de rencontrer librement les rebelles qui se seraient récemment « *rendus* ». Elles doivent aussi permettre aux organisations humanitaires de fournir une assistance médicale et alimentaire aux personnes blessées lors de cette opération ou lors d'autres opérations menées contre les rebelles.

Contexte

Les Hmong, une minorité ethnique du Laos, étaient alliés des États-Unis au moment de la guerre du Viêt-Nam et du conflit qui s'est étendu à la fois au Laos et au Cambodge. Résistants de longue date, ils ont toujours aspiré à s'affranchir de tout contrôle par le gouvernement laotien. Après la création de la République démocratique populaire laotienne en 1975 et la chute du précédent régime, un tiers des Hmong aurait fui le pays. La plupart de ces réfugiés se sont installés aux États-Unis, mais un grand nombre a passé de nombreuses années dans des camps de réfugiés en Thaïlande.

Quelques minorités ethniques, essentiellement des Hmong, mènent toujours des actions sporadiques. Des informations indiquent régulièrement que les membres de cette ethnie perçus comme des opposants au gouvernement laotien sont victimes de graves atteintes à leurs droits humains.

Au cours des deux dernières années, des préoccupations ont vu jour quant à une recrudescence des opérations militaires ordonnées par le gouvernement laotien contre les groupes rebelles qui, outre des hommes armés, comptent parmi eux des personnes âgées, des femmes, des enfants et des malades. L'opinion publique internationale s'est émue de leur situation après que quelques journalistes qui ont rendu visite aux groupes rebelles ont fait état de leur condition misérable. C'est alors que les opérations militaires se sont intensifiées.

Des sources crédibles ont fait état d'un grand nombre de morts parmi les civils, essentiellement des enfants, par manque de nourriture ou à la suite de blessures infligées lors du conflit. On sait que sur une vingtaine de groupes rebelles, plusieurs sont encerclés

par l'armée laotienne et de ce fait ne peuvent se procurer la nourriture dont ils ont besoin pour survivre. Amnesty International a protesté auprès des autorités laotiennes contre ce qui semble être l'emploi de la famine comme arme de guerre contre des civils.

Plusieurs centaines de rebelles Hmong se seraient « *rendus* » aux autorités laotiennes au cours des derniers mois. Les agences des Nations unies, les diplomates et les journalistes ne peuvent pas les rencontrer et Amnesty International a reçu des informations contradictoires sur l'accueil qui leur a été fait et le sort qui leur a été réservé par les autorités.

Amnesty International a à plusieurs reprises condamné les attaques menées sans discrimination contre les civils par des groupes d'opposition armée qui auraient tué et blessé des civils laotiens. L'organisation condamne sans équivoque ces actes et n'a de cesse de demander à leurs auteurs de mettre fin à toutes les activités qui constituent des atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>